

Class'Auto Import

2646 ROUTE DE MONTABO

97300 Cayenne

Email : contact@classauto.gf

Tel : 0594377202

Fiche technique

PEUGEOT 2008 PHASE 2 ALLURE (Ref:O199984)

**Véhicules
d'occasion**



Cylindrée	1.2 cc
Carburant	ESSENCE
PUISSANCE (CV)	130 cv 6 ch (96kw)
CO2	138 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	5
Carrosserie	SUV 4X2
KM	27.592km
Immat	18/06/2024

Couleur
GRIS ARTENSE

25.910 € TVAC

OPTIONS

Avertissement d'angle mort" - Caméra 360° - Système de navigation - Peinture métallisée - Aide au stationnement avant et arrière -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

6 airbags - abs - accoudoir avant - active safety brake - aide au démarrage en cote - aide au stationnement arrière - allumage automatique des feux et détecteur de pluie - apple carplay + androidauto - appuie-têtes arrière - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - avertissement de survitesse - banquette arrière rabattable (1/3 - 2/3) - barres de toit - bluetooth - climatisation automatique - contrôle électronique de la stabilité - Écran tactile 7" - fonction dab (radio numérique terrestre) - frein de stationnement électrique - jantes en aluminium 17" - ordinateur de bord - peugeot connect sos - peugeot i-cockpit - phares led à l'avant - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseur intérieur à atténuation automatique - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - sélecteur de mode de conduite (drive mode) - sièges avant réglables en hauteur manuellement - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - système start stop automatique - tissu / similicuir - usb - vitres surteintées à l'arrière "privacy glass" - volant en cuir - volant multifonction - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.